

Référence : C.N.115.2024.TREATIES-XVIII.12.c (Notification dépositaire)

PROTOCOLE CONTRE LA FABRICATION ET LE TRAFIC ILLICITES  
D'ARMES À FEU, DE LEURS PIÈCES, ÉLÉMENTS ET MUNITIONS,  
ADDITIONNEL À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA  
CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

NEW YORK, 31 MAI 2001

CORRECTIONS AU TEXTE AUTHENTIQUE CHINOIS DU PROTOCOLE <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 4 avril 2024, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises au texte authentique chinois du Protocole. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.  
....

Le 11 avril 2024



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.537.2023.TREATIES-XVIII.12.c du 5 janvier 2024 (Proposition de corrections au texte authentique chinois du Protocole).



PROTOCOL AGAINST THE ILLICIT  
MANUFACTURING OF AND TRAFFICKING IN  
FIREARMS, THEIR PARTS AND COMPONENTS  
AND AMMUNITION, SUPPLEMENTING THE  
UNITED NATIONS CONVENTION AGAINST  
TRANSNATIONAL ORGANIZED CRIME,  
ADOPTED AT NEW YORK ON 31 MAY 2001

PROTOCOLE CONTRE LA FABRICATION ET  
LE TRAFIC ILLICITES D'ARMES À FEU, DE  
LEURS PIÈCES, ÉLÉMENTS ET MUNITIONS,  
ADDITIONNEL À LA CONVENTION DES  
NATIONS UNIES CONTRE LA CRIMINALITÉ  
TRANSNATIONALE ORGANISÉE,  
ADOPTÉ À NEW YORK LE 31 MAI 2001

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION  
OF THE CHINESE AUTHENTIC TEXT  
OF THE PROTOCOL

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION  
DU TEXTE AUTHENTIQUE CHINOIS  
DU PROTOCOLE

THE SECRETARY-GENERAL OF THE  
UNITED NATIONS, acting in his capacity  
as depositary of the above-mentioned  
Protocol,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
agissant en sa qualité de dépositaire  
du Protocole susmentionné,

WHEREAS it appears that the Chinese  
authentic text of the Protocol contains  
certain errors,

CONSIDÉRANT que le texte authentique  
chinois du Protocole contient  
certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal of  
corrections has been communicated to  
all interested States by depositary  
notification C.N.537.2023.TREATIES-  
XVIII.12.c of 5 January 2024,

CONSIDÉRANT que la proposition de  
corrections correspondante a été  
communiquée à tous les États  
intéressés par la notification  
dépositaire C.N.537.2023.TREATIES-  
XVIII.12.c en date du 5 janvier 2024,

WHEREAS by 4 April 2024, the date on  
which the period specified for the  
notification of objection to the  
proposal of corrections expired, no  
objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 4 avril 2024, date  
à laquelle le délai spécifié pour la  
notification d'objection aux  
corrections proposées a expiré, aucune  
objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required corrections  
as indicated in the aforementioned  
notification to be effected to the  
Chinese authentic text of the Protocol.

A FAIT PROCÉDER aux corrections  
requis au texte authentique chinois  
du Protocole, comme indiqué dans la  
notification précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,  
Miguel de Serpa Soares, Under-  
Secretary-General for Legal Affairs  
and United Nations Legal Counsel,  
have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,  
Miguel de Serpa Soares, le Secrétaire  
général adjoint aux affaires  
juridiques et Conseiller juridique des  
Nations Unies, avons signé le présent  
procès-verbal.

Done at the Headquarters of the  
United Nations, New York, on 11 April  
2024.

Fait au Siège de l'Organisation des  
Nations Unies, à New York, le 11 avril  
2024.

Miguel de Serpa Soares